



DEMANDE D'AUTORISATION ELINGUES & ACCROCHES

A retourner avant le 16 août 2024

Chaque demande d'accrochage doit être accompagnée d'un plan côté, orienté et à l'échelle, matérialisant les éléments à suspendre et leurs points d'ancrage.

Selon votre emplacement de stand, votre demande peut-être refusée pour des raisons de sécurité et de limitation de charges sur nos structures. Dans le cas d'une réponse positive, vous recevrez de notre part les coordonnées de nos prestataires agréés. Vous devrez prendre contact avec eux pour la réalisation de l'accroche.



Aucune accroche possible dans le Hall C

RAISON SOCIALE :

RESPONSABLE :

ADRESSE :

.....

TEL : **FAX :**

HALL : **N° STAND :** **SURFACE :**m²

DATE : **Signature :**

Sollicite, de la part de Destination Angers, l'autorisation de faire installer à la charpente du hall au dessus du stand, des éléments suspendus :

Descriptif des éléments à suspendre :

.....

.....

.....

Poids total certifié :

Poids par élingue (impératif) :

Dimensions :

Hauteur des élingues par rapport au sol du hall :

Nombre d'élingues minimum (à titre indicatif) :

FICHE A RETOURNER AVANT LE 16 AOÛT 2024

Salon du Végétal - à l'attention de Valérie RAYER

PARC DES EXPOSITIONS D'ANGERS - Route de Paris - 49044 ANGERS CEDEX 01
valerie.rayer@destination-angers.com - Tél : 02 41 93 40 40